



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-666

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2021-11-25-00005 - Arrêté n°2021-01201 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2021-11-25-00005

Arrêté n°2021-01201 accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement

Paris, le 25 novembre 2021

ARRETE N°2021-01201

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Adjudant-chef **Jean-Noël SUISSE-GUILLAUD**, né le 5 janvier 1971, Compagnie de soutien de l'infrastructure ;
- Sergent **Aurélie BARBAU**, née le 18 juillet 1985, Compagnie de commandement et de logistique n°2 ;
- Sergent **Jérémy CHASSET**, né le 10 février 1987, Compagnie de commandement et de logistique n°2 ;
- Caporal-chef **Guillaume MARTIN-LAGARDE**, né le 31 juillet 1994, Compagnie de commandement et de logistique n°5.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT